

SPAG | SSPA

Schweizerische Public Affairs Gesellschaft
Société Suisse de Public Affairs
Società Svizzera di Public Affairs
Swiss Society of Public Affairs

SSPA ASSOCIATION des professionnels de Public Affairs

La **Société Suisse de Public Affairs (SSPA)** est une association de défense d'intérêts. La SSPA sensibilise les autorités et le grand public au sens et à la valeur du travail de lobbying politique, économique et culturel, ainsi qu'à la contribution de ce travail au processus de décision démocratique. La SSPA s'engage pour une accréditation publique des lobbyistes professionnels. L'auto-régulation par le Code de déontologie et le registre professionnel de la SSPA en est un exemple.

Liens informatifs:



SSPA
Code de déontologie



SSPA
Commission de déontologie



SSPA
Membres



SSPA
Bulletins de session



SSPA
Comité



SSPA
Contact



Photo de la Salle des pas perdus: Services parlementaires, 3003 Berne



La démocratie suisse est basée sur un équilibre constant des intérêts. Elle permet ainsi de prendre des décisions politiques viables. La représentation des intérêts et le lobbying sont classés sous le terme générique de «Public Affairs».

Les membres de la SSPA représentent des intérêts divers, allant de l'économie aux aspects sociaux, en passant par les préoccupations environnementales, les besoins des consommateurs ou les affaires culturelles. Ils publient des informations sur leur employeur et leurs mandats dans un registre et s'engagent à respecter le Code de déontologie de la SSPA.

Le Parlement s'est jusqu'à présent opposé à une accréditation et à une réglementation d'accès au Palais fédéral transparentes et praticables. L'autorégulation par le Code de déontologie et le registre professionnel, et à travers elle la publication des employeurs et des mandats des membres de la SSPA, indiquent les critères que devra satisfaire un registre public à l'avenir pour assurer de la transparence. Au besoin, la SSPA peut organiser une telle accréditation sur mandat du Parlement. Le Code de déontologie constitue une base à cet effet.

Extrait du Code de déontologie de la SSPA

Art. 1 par. 1

La représentation des intérêts a pour but de permettre aux cercles économiques et sociaux concernés de participer à des projets publics. Ce droit de participation est inscrit dans la Constitution fédérale (art. 147 Cst.) et constitue une étape indispensable à la formation de l'opinion démocratique.

Art. 3 par. 3

La SSPA s'engage à faire respecter son Code de déontologie par tous les lobbyistes et à le faire reconnaître par les entreprises qui emploient des lobbyistes.

Art. 6 par. 1

Les membres de l'association déclarent leur employeur. Les collaborateurs d'agences et d'études d'avocats, ainsi que les travailleurs indépendants, déclarent en plus leurs mandats.

Toute personne qui met en œuvre des mesures dans le domaine des Public Affairs est tenue de les divulguer. Celles-ci comprennent tout le domaine, de l'observation thématique à la transmission d'informations ou à l'exercice d'influence auprès de membres du gouvernement, du Parlement, de l'administration ou de partis, en passant par les campagnes politiques.

Le **«Code de Lisbonne» européen pour un comportement professionnel dans les relations publiques** fait partie intégrante du Code de déontologie. Il comprend, entre autres, l'obligation à respecter des valeurs telles que l'honnêteté, l'intégrité morale et la loyauté, ainsi que des principes de transparence, de divulgation des sources, de mention des conflits d'intérêts ou de rémunération appropriée.

La commission de déontologie indépendante juge les infractions à cette règle.

Au cours de la 52^e législature, la SSPA poursuit entre autres les objectifs suivants:

- Accréditation publique
- Information et explication aux parlementaires et aux collaborateurs de l'administration fédérale et des médias sur l'importance et le travail des représentants d'intérêts professionnels

et mise en œuvre des mesures suivantes:

- manifestations pour les membres et les parlementaires avec un aperçu des sujets et du travail des associations et des entreprises;
- échange avec le Bureau de l'Assemblée fédérale et le Service fédéral de sécurité;
- développement du cours d'une journée «Lobbying en Suisse et éthique professionnelle» pour l'échange d'expériences sur la base d'études de cas approfondies.



Photos: Services parlementaires, 3003 Berne